Les professionnels du droit s'inquiètent de la montée d'un "populisme judiciaire" et d'un "culte de la victime" : "Au nom de la défense de la victime, on peut demander de la sévérité", regrettent-ils

23/01/2023 à 21h45



Depuis plusieurs semaines, les critiques envers la justice se multiplient. Celle-ci serait trop « *laxiste* », trop « *lente* » et trop favorable aux délinquants et criminels. Le déclencheur a été le meurtre, dans des circonstances atroces, de la jeune Lola, 12 ans, mi-octobre 2022. Plusieurs médias ont sonné la charge. *Valeurs actuelles*, déjà, hebdomadaire à la lisière entre droite et extrême droite, se demande alors s'il n'est pas temps d'en « *finir* » avec « *l'Etat de droit* ». Cyril Hanouna, animateur vedette de C8, dont l'émission « Touche pas à mon poste » bénéficie d'environ 2 millions de téléspectateurs, réclame *« un procès immédiat », et la « perpétuité directe, sans discussion », car il faudrait « vivre avec son temps »*, et se demande s'il ne faudrait pas juger « *les fous* ».

(…)

Ainsi, dans son discours pour la rentrée solennelle du barreau de Paris, fin novembre 2022, la bâtonnière Julie Couturier a alerté contre *« le tribunal médiatique, de l'opinion, qui vise à déconstruire certains principes, notamment la présomption d'innocence »* ou encore le *« droit à un procès équitable »*. Elle a condamné un *« mouvement de fond où l'émotion l'emporte sur la raison et la vulgarité sur la nuance »*

Souvent, l'expression « populisme pénal » est préférée à celle de « populisme judiciaire ». Denis Salas, magistrat et essayiste, y a consacré un livre, en 2005 : *La Volonté de punir, essai sur le populisme pénal* (Hachette, réédité en 2010 chez Fayard). Selon lui, ce phénomène *« caractérise tout discours qui appelle à punir au nom des victimes bafouées et contre des institutions disqualifiées ».* Il poursuit : *« Réduite à une communauté d'émotions, la société démocratique "surréagit" aux agressions réelles ou supposées, au risque de basculer dans une escalade de la violence et de la contre-violence. »*

(…)

« Culte de la victime »

Surtout, le populisme pénal interroge la place de la victime dans le raisonnement juridique puisqu'elle est au centre de la réflexion. C'est à son prisme que les décisions doivent être prises. En adoptant ce postulat, il est logique de réclamer les peines les plus dures possibles. Car qui peut être contre les victimes ? *« Au nom de la défense de la victime, on peut demander de la sévérité,* analyse M. Salas. *L'innocence profanée justifie une surenchère pénale, donc une surviolence. Mais ce n'est pas par une réparation pénale, punitive, que l'on va réparer la victime. »* Les risques de ce *« culte de la victime »* avaient déjà été dénoncés par l'avocat Thierry Lévy dans *Eloge de la barbarie judiciaire* (Odile Jacob, 2004).

Le Monde